

Assermentation de *M. Reinold Raemy*, membre élu au Conseil de la magistrature sur proposition des sept premiers membres élus à la session de mars 2007.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Monsieur, vous venez d'être assermenté dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Projet de décret relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (*UDC/SVP, SC*)

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, **Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Entrée en matière

Le Rapporteur. En préambule, j'aimerais vous adresser les regrets de la Commission des naturalisations concernant l'envoi tardif du présent projet de décret que vous n'avez reçu que le 12 juin. Veuillez croire que ce malheureux retard est totalement indépendant de la volonté et des travaux de la commission qui a terminé l'étude des dossiers pour le présent projet le 15 mai. Le Service des naturalisations l'a alors transmis à la Direction des institutions le lendemain 16 mai. Les fêtes religieuses de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu sont certainement pour quelque chose dans le retard pris par l'administration à nous fournir le présent projet de décret.

Cela étant dit, chaque groupe parlementaire a un ou deux représentants au sein de la Commission des naturalisations et je peux vous garantir que ces députés font un travail assidu, avec beaucoup de conviction et d'engagement et que les dossiers sont étudiés de manière approfondie. Il est quand même à relever que lors des auditions, nous avons devant nous non pas des numéros ou des articles de loi, mais bien des personnes humaines avec des parcours de vie parfois chaotiques, parfois fantastiques, en tout cas bien souvent hors du commun; des gens qui ont vu, pour certains, la guerre, pour d'autres, la misère et qui pour la plupart ont une grande fierté d'acquérir la nationalité suisse ainsi qu'une profonde volonté d'intégration et de respect de notre Constitution. Il aurait été regrettable pour toutes ces personnes que l'on repousse ce décret au mois de septembre. Lors de l'audition, la commission les a informées que leur dossier serait présenté au Grand Conseil à la session de juin.

La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 128 dossiers et audition des candidats de première génération et quelques-uns de deuxième, la commission a donné un préavis positif

pour 112 dossiers qui représentent 194 personnes. Elle a pu constater que toutes les personnes figurant dans ce projet de décret remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Seize dossiers, présentés à la commission, n'ont pas pu être intégrés à ce décret car les candidats ne remplissaient pas les conditions d'intégration, le plus souvent en raison d'un manque de connaissances de notre pays, de notre canton et de leurs institutions ou alors parce qu'un des requérants ne pouvait pas se faire comprendre ou comprendre au moins une des langues officielles parlées dans notre canton. Il est à noter que deux requérants de deuxième génération seront convoqués par la commission au vu des nombreuses inscriptions dans leur fiche de police. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il vous l'est soumis.

Le Commissaire. En complément, simplement une information. Nous devons transmettre dix jours avant à la Chancellerie pour vérification des documents. Nous constatons donc qu'avec une transmission le 15 du mois, l'envoi à la Chancellerie, l'adoption par le Conseil d'Etat le 30, les délais deviennent très courts pour vous fournir les documents dans les délais normaux. Nous allons donc étudier avec la commission la possibilité d'avancer d'une ou deux semaines toute cette transmission pour que vous ayez les documents au bon moment.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Une nouvelle fois nous est présenté un décret relatif aux naturalisations et j'aimerais attirer votre attention sur ce document. En effet, à première vue, c'est une grande liste de personnes qui apparaît. La grandeur de cette liste ne doit toutefois pas faire oublier qu'elle est la somme non pas de noms mais la somme de personnes, de familles avec des histoires de vie la plupart du temps passionnantes et des chemins qui ont amené ces personnes à être présentes sur cette liste ont souvent été longs et sinueux.

Nous toutes et nous tous qui sommes en possession d'un passeport suisse n'avons pas toujours conscience de ce qu'il représente pour ces personnes qui souhaitent le recevoir. Donc toutes les personnes mentionnées dans ce décret ont rempli les conditions et je vous remercie d'avance d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Un seul commentaire: vous avez dans cette liste soumise à votre approbation les derniers cas qui ont été introduits sous l'ancien régime et qui permettait encore d'encaisser l'une ou l'autre fois un denier de naturalisation. C'est pratiquement la dernière fois.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Vous pouvez constater que 116 personnes de première génération et 75 personnes de

¹ Décret pp. 856 et ss.

deuxième génération obtiennent le droit de cité suisse et fribourgeois.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Trois Confédérés deviennent fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 85.*

Rapport N° 305

sur le postulat N° 233.03 Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand (formation politique des jeunes)¹

Discussion

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Conseil d'Etat; je le remercie pour ce long rapport et cette étude fouillée, de même je remercie aussi le Conseil des jeunes pour les informations qu'il donne sur ses activités.

Aujourd'hui, une des grandes thématiques dans l'éducation est l'éducation à la citoyenneté. Alors je salue au passage quelques pistes données par le Conseil d'Etat, notamment le passage du cours de civisme de 2^e en 3^e année du CO, à un âge où les gens sont plus mûrs pour être plus réceptifs à ce cours. Je salue les idées de faire des votes à blanc, celle d'organiser des journées thématiques par école, celle encore d'organiser des formations au niveau communal. Au niveau communal, ce n'est pas toujours très simple. Je sais que beaucoup de communes font des réceptions pour les majoritaires mais la participation n'est pas toujours extraordinaire malgré tous les efforts des autorités communales.

Dans le futur, que faut-il faire? C'est un effort de longue haleine, c'est un effort continu qui prendra des années. Je pense qu'une bonne chose à faire est l'organisation de débats politiques dans les collèges, dans les CO, dans des centres de formation professionnelle et les élections nationales qui viennent seront une bonne période. Un tel débat sera organisé le 21 septembre à l'aula du Collège St-Michel. Tous les partis ont été invités. Une autre piste, c'est de faire des simulations. Une qui existe est la simulation de l'assemblée générale de l'ONU où des étudiants représentent des pays. Cela a été fait dans la salle du Grand Conseil ce printemps et, au passage, je remercie le Conseil d'Etat qui nous a payé la location de la salle.

Il y aura d'autres débats sans doute, le droit de vote à seize ans. Les sondages que j'ai faits auprès des étudiants montrent qu'ils sont partagés sur ce sujet, assez partagés! Il n'y a pas les chiffres qu'on a vus dans le journal «Le Matin». Une dernière piste sans doute à suivre est un soutien accru au Conseil des jeunes. Je crois qu'on va revenir souvent avec cette thématique au Grand Conseil. Je suis heureux qu'elle préoccupe le Conseil d'Etat. C'est un travail de longue haleine. Cette éducation citoyenne doit être sans cesse renouvelée, améliorée et c'est le prix à payer sans doute pour obtenir aussi une relève du monde politique. Ce sont les gens qui nous remplaceront ici dans dix ou vingt ans.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Ce rapport a été rédigé suite à l'acceptation du postulat déposé par nos collègues Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand, qui relevait que les jeunes ne manifestaient qu'un intérêt mitigé pour les problèmes politiques et le fonctionnement de nos institutions. Pour élaborer sa réponse, le Conseil d'Etat a su s'assurer la collaboration du Conseil des jeunes. Tous les détails sont mentionnés

¹ Texte du rapport BGC mars 2007 p. 450.